

*Apperçu des Loix que Solon donna à Athenes, lorsque cet état se forma en république.*

CE fut sous les enfans de Codrus que la royauté fut abolie à Athenes : des gouverneurs y furent établis sous le nom d'Archontes. Ils étoient les premiers magistrats de la république, et devoient gouverner l'état selon les loix reçues. D'abord, ils furent perpétuels ; Medon fut le premier revêtu de cette dignité. Dans la suite, et après la mort d'Aleméon, le peuple créa neuf Archontes, et réduisit à dix ans leur autorité ; mais, peu de tems après, leur pouvoir fut limité à un an. Le premier s'appeloit Archonte Éponyme, et l'on désignoit l'année par son nom. Par exemple, sous tel Archonte s'est donnée telle bataille. Le second s'appeloit Roi ; le troisième, Polémarque ; les six autres, Thesmothetes.

Une puissance si limitée ne put contenir des esprits si remuans. Comme on n'avoit point encore des loix écrites, on ne s'accordoit ni sur la religion, ni sur le gouvernement ; et les Athéniens passèrent ainsi plusieurs années au milieu des factions et des discussions. Cylon en profita et s'empara de la citadelle ; mais les compagnons de sa révolte, que la faim contraignit d'en sortir, furent mis à mort. Les Athéniens voulurent mettre fin à ces troubles : ils avoient compris que la vraie liberté consistoit à dépendre de la justice et de la raison. Ils jetterent les yeux sur Dracon, un des Archontes : c'étoit un citoyen rempli de vertu, mais stoicien dans la pratique : il étoit inhumain à force d'être sévère. Il fut choisi pour dicter des loix aux Athéniens ; mais, en voulant arrêter la licence des esprits, il donna dans une extrémité opposée : ses loix punissoient des mort la moindre faute, ne fut-ce que d'être convaincu de vivre dans l'oisiveté : ce qui fit dire qu'elles avoient été écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. Leur extrême rigueur eut le sort des choses violentes, et les rendit impraticables.

Il s'élevoit alors un homme digne de donner des loix sages aux Athéniens : c'étoit le fameux Solon, originaire de Salamine. Peu de tems auparavant, il avoit remis cette île sous la domination des Athéniens, en y introduisant des jeunes gens déguisés en femmes. Cet exploit l'avoit mis en réputation : sa probité, sa sagesse, sa science dans le gouvernement politique, et sur-tout sa douceur, lui avoient concilié l'estime de tous les citoyens. On le choisit pour mettre le calme dans Athenes ; on le nomma Archonte extraordinaire ; on lui donna un plein pouvoir de mettre toute la réforme qu'il jugeroit à propos dans le gouvernement. Le pouvoir souverain, dont il fut revêtu, étoit capable de le mener au trône ; mais il n'en fut jamais tenté. L'esprit de ses loix fut de mêler la force avec la justice.

1°. Il n'osa proposer l'égalité des biens, de peur de révolter les riches : il prit un milieu ; il déclara quittes tous les débiteurs, et par-là il tira de l'esclavage tous les citoyens, que les dettes qu'ils avoient contractées avoient forcé de se vendre. Pour dédommager les riches, il leur destina les dignités et les emplois ; mais il accorda à chaque particulier le droit de suffrage dans les assemblées générales ; il donna à tout citoyen le droit d'interjeter appel, et soumit au peuple les causes les plus importantes. Mais, pour prévenir l'abus que la multitude pourroit faire de cette loi, il établit un conseil de quatre cents hommes, cent de chaque tribu, chargés d'examiner les affaires, avant que de les proposer à l'assemblée du peuple, à la trop grande puissance duquel il voulut donner un frein, par l'autorité de l'aréopage et de